

DÉTAILS SUR LA POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT ET DATES IMPORTANTES

Nom du programme :	Subvention commémorative de recherche Geoff Ogram
État :	Réception des demandes en cours
Date limite :	Le 28 juin 2019, 11 h 59
Décision prévue :	Le 26 juillet 2019
Date de début du financement	Le 1 ^{er} septembre 2019

La subvention commémorative de recherche Geoff Ogram (GOMRG) appuie l'avancement de programmes de recherche sur le cancer du poumon qui s'inscrivent dans un continuum allant de la découverte fondamentale à incidence élevée aux travaux de recherche translationnelle dont la pertinence touche directement les cliniques et au-delà. L'objectif du programme GOMRF est de fournir un mécanisme permettant aux scientifiques d'étudier les innovations et d'accélérer l'application des nouvelles connaissances relatives à la **détection précoce du cancer du poumon** et à **l'étiologie du cancer du poumon** dans différents groupes démographiques et populations. Nous encourageons les demandes, entre autres, dans les domaines de la recherche biomédicale, clinique, sur les services de santé, sociale et sur la santé des populations.

L'objectif global de la subvention GOMRG est de réduire le fardeau du cancer du poumon et d'optimiser les soins aux patients. La subvention n'est *pas* destinée à appuyer les campagnes de sensibilisation ni à financer les efforts axés uniquement sur les infrastructures de recherche.

FINANCEMENT OFFERT

Dans le cadre d'un concours annuel, nous accorderons une subvention de 25 000 \$ CA. Le financement visera à soutenir les coûts directs d'un programme de recherche défini, y compris les fournitures, les dépenses*, les salaires et le matériel associés aux travaux proposés. Les coûts indirects** n'y sont pas admissibles.

OBJECTIFS :

Cette subvention offre une occasion axée sur :

1. La recherche sur les méthodologies de détection précoce du cancer du poumon, y compris, mais sans s'y limiter, le dépistage OU les analyses sanguines. Une étude de recherche portant sur la détection précoce chez les personnes qui ne répondent pas actuellement aux critères de dépistage serait la bienvenue.
2. La recherche sur l'étiologie du cancer du poumon dans différents groupes démographiques et populations, en particulier chez les ex-fumeurs et les non-fumeurs.

La priorité sera donnée aux propositions qui ont une pertinence pratique directe pour les Canadiennes et Canadiens atteints d'un cancer du poumon.

* Cette subvention respecte la convention relative à l'utilisation acceptable des fonds de subvention, établie par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/FundsUse-UtilisationSubventions_fra.asp. De plus, cette subvention ne peut être utilisée pour couvrir les frais de publication ou les frais de déplacement liés aux congrès.

** Les coûts indirects de la recherche représentent des dépenses engagées dans le cadre de la recherche qui ne sont pas facilement ou efficacement imputables à des catégories précises. Il peut s'agir, entre autres, des frais généraux, du coût de l'entretien des infrastructures et des locaux, des frais des services de soutien à la recherche, notamment les services centraux de recherche et les services financiers, les ressources en santé et sécurité environnementales, les frais de conformité aux exigences réglementaires de certification, et l'approvisionnement en ressources clés, comme les services bibliothéconomiques et informatiques.

PROCESSUS DE DEMANDE

Le processus de demande consiste en une lettre d'intention assortie des éléments suivants :

1. Un résumé de la recherche proposée (maximum de 2 pages, simple interligne, maximum de 4 figures ou tableaux à l'appui).
2. Un **énoncé d'impact** qui expose le potentiel du projet d'exercer une influence soutenue et puissante sur les domaines de recherche concernés et la façon dont ce travail permettra de réduire l'incidence du cancer du poumon, de réduire la mortalité ou d'améliorer la qualité de vie des patients. L'énoncé devrait décrire explicitement la façon dont le projet permettra de réaliser des progrès importants dans la recherche sur le cancer du poumon, dans le but d'accélérer et de traduire les connaissances acquises à partir des résultats scientifiques, à court et à moyen terme, en des résultats concrets, comme l'optimisation des soins aux patients, l'amélioration des traitements ou la réduction du fardeau.
3. Un résumé non scientifique en termes simples (jusqu'à 500 mots).
4. Budget – y compris la justification des fournitures, du matériel et du personnel associés au projet de recherche. Il doit inclure le nombre d'employés requis pour effectuer le travail, une description de leur expérience ou de leur niveau de scolarité et leur engagement à l'égard du projet.
5. Les noms des chercheurs et les C.V. du chercheur principal et des co-chercheurs.
6. Une déclaration d'appui de l'établissement du candidat confirmant que la recherche proposée est réalisable dans cet établissement.

PROCESSUS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes seront examinées par un groupe d'experts composé de membres d'un sous-comité du comité consultatif médical de Cancer pulmonaire Canada.

Le processus de remise des demandes comporte deux étapes :

1. Remplir le formulaire de demande en ligne : <http://bit.ly/GORMG>.
2. Renvoyer le formulaire avec, en pièce jointe, un (1) fichier pdf ou docx comprenant tous les éléments de la demande.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Les candidats retenus et toute autre personne participant au projet doivent se conformer pleinement aux politiques de financement de Cancer pulmonaire Canada. Les politiques et les lignes directrices portent sur certains aspects, comme les responsabilités du candidat, la politique sur les langues officielles, les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et la reconnaissance de l'aide financière fournie par Cancer pulmonaire Canada dans les remerciements.

La bourse doit être acceptée dans les 15 jours ouvrables suivant la date de l'offre, sinon elle sera annulée et remise au candidat admissible suivant.

Le candidat retenu doit :

- Commencer son projet de recherche dans les six (6) mois suivant la date de début du financement.
- Terminer la recherche dans l'année suivant la date de début ou fournir une mise à jour écrite annuelle s'il s'agit d'un projet pluriannuel.
- Présenter un rapport de résultats final à Cancer pulmonaire Canada dans les trois (3) mois suivant la date d'achèvement.
- Rédiger un document de 500 mots à publier sur les plateformes numérique et papier de Cancer pulmonaire Canada.

- Organiser et animer une activité communautaire afin d'accroître la sensibilisation au cancer du poumon. Un large éventail d'activités est acceptable pour satisfaire à ce critère (p. ex., une journée de sensibilisation au cancer du poumon à l'hôpital ou dans un centre de santé universitaire, une campagne dans les médias sociaux, une activité de sensibilisation dans les écoles publiques).
- Présenter les conclusions de la recherche lors d'un congrès régional ou national portant sur le cancer du poumon. Les congrès comprennent, sans s'y limiter, le congrès ontarien sur le cancer thoracique, le congrès canadien sur le cancer du poumon, le congrès sur l'oncologie thoracique du Canada atlantique, les assemblées annuelles de l'ACOM, de l'ACRO ou de l'ACCT (associations canadiennes des oncologistes médicaux, de radio-oncologie et de chirurgie thoracique). Des activités locales, comme les journées de recherche étudiante à l'hôpital ou à l'université, peuvent également être prises en considération. Le choix du congrès ou de l'activité doit être approuvé par le comité consultatif médical de Cancer pulmonaire Canada. Le chercheur est responsable de tous les frais relatifs à la participation à des congrès/activités.
- Cancer pulmonaire Canada est conscient que la recherche en question peut s'inscrire dans un projet de recherche plus vaste et ne diffusera donc les résultats sur un forum public qu'avec un consentement écrit.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Les boursiers sont tenus de souligner la contribution de Cancer pulmonaire Canada ainsi que de ses partenaires dans toute communication ou publication concernant le projet. Les partenaires participants seront précisés dans la lettre de décision.

COORDONNÉES

Pour toute question au sujet de cette initiative, veuillez communiquer avec Cancer pulmonaire Canada au : 416 785-3439 / 1 888 445-4403 ou au info@lungcancer canada.ca.

LANGUES OFFICIELLES

Cancer pulmonaire Canada s'engage à promouvoir et à respecter les dispositions applicables de la *Loi sur les langues officielles*. À ce titre, Cancer pulmonaire Canada encourage les candidats à soumettre leur demande dans la langue officielle de leur choix et s'engage à mener un examen de qualité des demandes présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles. En outre, les candidats sont encouragés à envisager l'intégration des langues officielles et des communautés minoritaires de langue officielle dans leurs recherches, le cas échéant.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES (LPRPDE)

Tous les renseignements personnels recueillis par Cancer pulmonaire Canada sur les candidats serviront à examiner les demandes, à recruter des examinateurs, à gérer les subventions et bourses et à en faire le suivi, à compiler des statistiques et à promouvoir et à soutenir la recherche en santé au Canada. Conformément à ces fins, les candidats devraient également s'attendre à ce que les renseignements recueillis par Cancer pulmonaire Canada soient communiqués conformément à la *Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche*.

Cancer pulmonaire Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par conséquent, les dispositions de ces deux lois s'appliqueront à tous les renseignements conservés dans les locaux de Cancer pulmonaire Canada, notamment les ententes de partage des coûts liées à cette possibilité de financement et à toutes les questions s'y rapportant.



SENSIBILISER. SOUTENIR. ÉDQUER.

Tout en respectant l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* aux organismes fédéraux, toutes les parties signataires d'une entente de collaboration devront également respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). La collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels (comme précisés dans la LPRPDE) dans le cadre d'activités commerciales menées en vertu d'ententes de collaboration se rapportant à la possibilité de financement seront conformes à la LPRPDE.